

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/224 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/85	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 58

Votants : 59

POUR : 59 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le trois juillet deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation :

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée et MM ADIN Michel, BARRE Régis, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DELABRUYERE Eric, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, FRANCART René, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEMOINE Joël, LEONI Alain, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MASSON Jean Philippe, MEENS François, MEIS Michel, MOUTON Francis, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE André, PIC Jean Yves, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédérique, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAN STECKELMAN Gérard.

Représenté : M. MATHIAS Frédéric donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS LEADER POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A BUZANCY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/084/026 du 18/10/18 portant modification des statuts et extension des compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dont « la création, l'aménagement et la gestion de Maisons de santé pluriprofessionnelle » ;

Vu la délibération n°DC2019/84 du Conseil communautaire du 10/07/2019 approuvant la modification du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Buzancy ;

Considérant la stratégie LEADER validée par le Conseil communautaire de l'Argonne Ardennaise, le 26 Octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL de l'Argonne Ardennaise et la contrepartie nationale auprès de l'Etat, la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Ardennes.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le

2 2 JUL. 2019